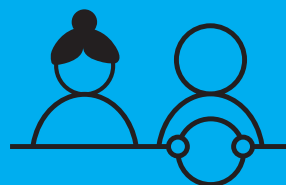


TRANSPORT ACCOMPAGNÉ



Bruges

Un soutien dans
les déplacements
quotidiens des seniors

QUOI ?

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, établissement public rattaché à la Mairie de Bruges, propose le transport accompagné. L'objectif est de soutenir les retraités rencontrant des difficultés dans leurs déplacements. Un accompagnateur de confiance vient vous chercher à la porte de votre domicile et vous y raccompagne.

POUR QUI ?

Les personnes retraitées brugeaises, autonomes, mais qui manquent d'assurance pour les petits déplacements de la vie quotidienne.

QUELS TRAJETS ?

Des trajets de petites distances et de courte durée : courses, consultations médicales, rendez-vous chez le coiffeur, banque, club, visite à un ami, etc.

COMMENT ?

En réservant auprès
de l'accueil du
PÔLE SENIORS
de 8h30 à 17h
du lundi au vendredi
05 56 16 84 50

Inscription gratuite
Réservation impérative

*Sous condition de
places disponibles*

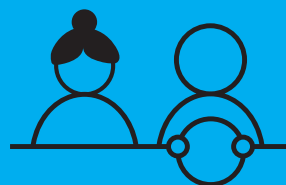
Centre Communal d'Action Sociale

PÔLE SENIORS

41 avenue Charles de Gaulle

33520 Bruges // 05 56 16 84 50

TRANSPORT ACCOMPAGNÉ



Bruges

Un soutien dans
les déplacements
quotidiens des seniors

COMMENT PAYER ?

Chaque trajet est enregistré par le service au moment de l'inscription. Il fait l'objet d'une facture par mois. Le règlement se fait par chèque au nom du Trésor Public ou en espèces au Pôle Séniors ou au service régie de la Mairie.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Déplacements à Bruges :

De 1,10 à 4 € aller / retour par personne
(Pas de tarif aller simple)

Déplacements Hors Bruges :

Communes limitrophes

De 3,10 à 7,50 € aller / retour par personne

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / PÔLE SENIORS

41 AVENUE CHARLES DE GAULLE 33520 BRUGES 05 56 16 84 50